

Eau de Paris veut aider

Parmi les sujets délicats abordés par divers délégués lors de la réunion de la commission locale de l'eau (CLE) lors de la présentation du SAGE de l'Avre (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), il en est un, récurrent, qui pointe le doigt sur les prélèvements effectués par la régie Eau de Paris. Celle-ci exploite les sources du Breuil et de la Vigne, à proximité de Verneuil-sur-Avre, sources qui sont la propriété de la ville de Paris. Isabelle Méhaut, chef de centre, responsable des installations et de l'aqueduc de l'Avre, à la direction des eaux souterraines souligne : « nous avons conscience de

l'impact de ces prélèvements mais nous les régulons en fonction des besoins ». Pour Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE), Yves Galonnet n'est toujours pas d'accord sur le pourcentage : « 80 % pour Paris, 20 % pour les autochtones ».

Une volonté

Toutefois, dans la mise en place du SAGE de l'Avre, Eau de Paris est prête à apporter son concours, financier, si besoin, mais pas dans les termes du partenariat prévu par le futur syndicat mixte. « Eau de Paris ne peut pas adhérer à votre syndicat sous



Anne Le Strat, présidente d'Eau de Paris.

cette forme. En revanche, nous avons la volonté d'apporter notre participation financière au fonctionnement du futur syndicat. Nous n'avons pas encore trouvé quelle forme de financement, mais nous y travaillons », indique Isabelle Méhaut.

Lors d'un récent point presse sur le site de Montreuil, Anne Le Strat, présidente d'Eau de Paris, avait-elle aussi souligné cette volonté : « Eau de Paris ne pense plus aujourd'hui qu'à l'approvisionnement de Paris en tant que tel, mais aussi en tenant compte des communes sur lesquelles sont captées les eaux qui alimentent la capitale. Pour cela, il faut établir la confiance sur le terrain et

nous placer dans une logique de long terme. L'enjeu est d'une part la protection des territoires, d'autre part, la protection de la ressource. Nous sommes actuellement dans une démarche que nous voulons constructive ». Quant à la qualité des eaux souterraines, pour tenter d'endiguer l'accroissement et la pérennité de la teneur en nitrates de la source du Breuil, Eau de Paris mène une politique d'aide et d'assistance auprès des exploitants agricoles. « Nous faisons bien évidemment peser des contraintes assez lourdes sur les activités agricoles pour préserver la ressource, mais en contrepartie, le prix de la location des terres est insignifiant. Et d'autre part, nous encourageons les exploitants à s'orienter vers une agriculture biologique », expliquait encore Anne Le Strat.

JCL

Réunions publiques

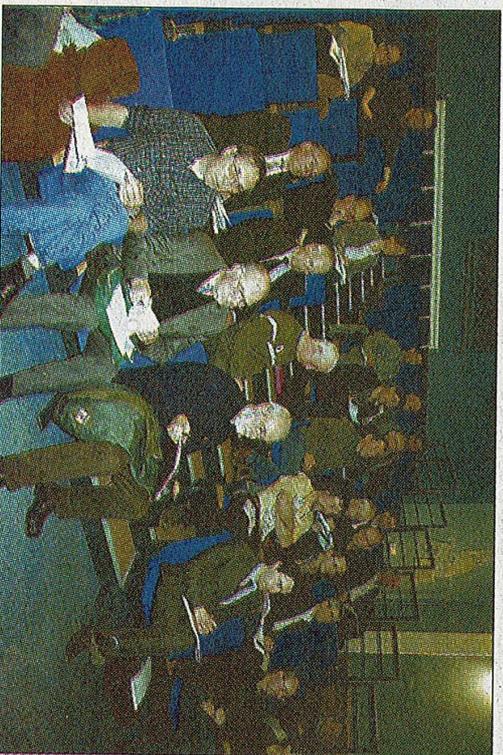
Le syndicat intercommunal de la vallée d'Avre organise 4 réunions publiques pour informer les riverains de l'Avre et de la Coudanne du prochain programme d'actions (PPRE) du syndicat (nature des travaux, modalités de financement...). Chaque réunion correspond à un tronçon différent de rivière.

Lundi 2 avril à 14 h 00 la salle des fêtes d'Armentières-sur-Avre. Communes concernées : Randonnai, Irat, Beaulieu, Chennobrun, Armentières-sur-Avre, Saint-Christophe-sur-Avre, Saint-Victor-sur-Avre, Pullay, Boissy-lès-Perche, Verneuil-sur-Avre, Bâlines et Rueil-la-Gadelière.

Lundi 2 avril à 17 h 00 à la salle des fêtes de Berou-la-Mulotière. Communes concernées : Courteilles, Montigny-sur-Avre, Berou-la-Mulotière, Tillières-sur-Avre, Breux-sur-Avre, Acon et Dampierre-sur-Avre.

Mardi 3 avril à 14 h 00 à la salle des fêtes de Courdemanche. Communes concernées : Illiers-l'Évêque, Courdemanche, Louve, Marcilly-sur-Eure et Saint-Georges-Motel.

Mardi 3 avril à 17 h 00 à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Avre. Communes concernées : Nonancourt, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre, Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-L'Éstrée, Vert-en-Drouais, Muzry, Dreux, Montreuil et Saint-Georges-Motel.



Les partenaires du SAGE de l'Avre réunis à Verneuil la semaine dernière.